



SYNDICAT NATIONAL DES  
PROFESSIONNELS DE  
L'ESCALADE ET DU  
CANYON

**30 rue de la République  
38360 Sassenage**

[bureausnapec@yahoo.fr](mailto:bureausnapec@yahoo.fr) [bertrandlagrange@aol.com](mailto:bertrandlagrange@aol.com)

**06.87.75.51.54 - 06 86 12 19 07**

À l'attention de :  
**Monsieur Guy TESSIER**  
Président du GIP  
Parc des Affaires Marseille Sud  
Bd. De l'Océan – Le Paradou Bât. 4  
13009 Marseille

Sassenage le 19/10/09

Objet : Parc National des Calanques

Copie : Mr. LAFFOND, Directeur du GIP

Monsieur le Président,

Le SNAPEC suit avec attention la mise en place d'un Parc National sur le massif des Calanques, notamment par l'intermédiaire de notre représentant local Mr. Bernard PRIVAT. Celui-ci nous a alerté du projet de création d'une « réserve intégrale » qui remettrait en cause la pratique de l'escalade sur de nombreux sites. Nous souhaitons donc rappeler nos positions sur ce dossier.

Pour les 500 moniteurs d'escalade Brevetés d'Etat que nous représentons, nous rappelons d'abord que les Calanques sont un massif à part : historiquement de nombreux itinéraires de qualité ont été ouverts depuis les débuts de notre sport, géographiquement il fait le lien entre la montagne et la mer sur un rocher d'une qualité exceptionnelle, professionnellement il permet l'exercice de l'escalade auprès d'un public nombreux et varié, sur toute l'année. C'est pourquoi nous défendons ardemment le fait que l'escalade, comme les autres activités de plein air traditionnellement pratiquées sur ce massif, puissent perdurer comme cela était inscrit dans l'avant projet du Parc National.

Nous rappelons ensuite que le SNAPEC s'est positionné pour la création du Parc National, qu'à ce titre nous participons à la concertation mise en place pour sa création et que nous soutenons, quand cela est nécessaire, le moratoire ciblé d'équipement ou de fréquentation de sites d'escalade afin de protéger certaines espèces naturelles en danger. Néanmoins nous n'acceptons pas ce projet de « réserve intégrale », injustifié vu le faible impact de notre activité et disproportionné eu égard au nombre et à l'importance des sites d'escalade potentiellement concernés par une interdiction.

Nous rappelons enfin que l'ensemble de nos moniteurs sont formés durant leur Brevet d'Etat à connaître et à agir sur le terrain pour la préservation de l'environnement. Ils le font en ayant une démarche d'éducation auprès du public qu'ils accompagnent ; ils le font aussi dans leurs actions régulières d'équipement des sites de pratique, des chemins d'accès à la pose de points de protection. Il faut aussi noter que nous sommes attentifs à encadrer l'escalade auprès de publics à l'effectif restreint, en accord avec les impératifs de sécurité et de respect du milieu.

Restant particulièrement mobilisés sur ce dossier, nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre courrier, et nous vous prions de croire, Monsieur, dans l'expression de nos sentiments respectueux.

Bertrand LAGRANGE  
Président du SNAPEC